



## Retension de cles par agence

Par **boivin bernard**, le **11/05/2017** à **09:14**

bonjour

pour repousser un projet de mandat de vente immobilier qui ne m'emballait pas, j'ai utilisé mon droit à rétractation contre une agence de Gap qui m'avait démarché peu de temps auparavant. Cela n'a pas été apprécié : refus de restituer les clés utilisées pour la visite initiale, y compris par une collaboratrice de l'agence qui habiterait dans mon village (donc aucun frais pour l'agence). On exige que je me déplace de 70km pour aller récupérer mes clés. Pour être franc je dirais qu'à 83 ans j'ai peur d'aller «batailler» avec des gens qui ont ce comportement.

le point aujourd'hui : Je n'ai plus d'accès au logement, je ne peux plus le faire visiter à un acheteur éventuel (privé ou agence) ou a une entreprise (fuite d'eau, fenêtre qui s'ouvre etc.). Par contre je n'ai aucune possibilité de savoir qui peut entrer dans le logement, voire bricoler sur des appareils éventuellement dangereux type chaudière a gaz etc.

Je ne sais pas à qui m'adresser : une procédure me semble démesurée, plainte à qui ? Police DGCCRF, Syndicat professionnel de l'immobilier.....

je vous remercie d'avance

Par **janus2fr**, le **11/05/2017** à **10:09**

Bonjour,

Si je comprends bien, cette agence ne refuse pas de vous rendre les clés, elle exige simplement que vous passiez les prendre dans ses locaux.

C'est assez logique, car c'est le plus sécuritaire pour elle. Elle vous les remettra en main propre contre une décharge signée par vous.

Ce qui est étonnant, c'est que vous dites que durant ce temps vous n'avez pas accès au logement. Vous n'avez qu'un seul jeu de clés ?

Par **boivin bernard**, le **11/05/2017** à **10:38**

bonjour et merci

mais a ma connaissance (forum de Maître Dray que j'ai visité il a 2 ou 3 jours) les clés sont portables, pas quérables. Dans mon cas précis,comme on m'avait fait valoir "qu'une

collaboratrice de l'agence habitait dans le village et que cela représentait un gage de proximité et de bon service", la question de savoir si les clés sont portables ou quérables ne devrait pas se poser. Mais cela c'était avant que je me "rétracte". Et pourquoi me suis-je rétracté ? parce que des paragraphes que j'avais contestés on été réintroduits en douce le mandat. Et voilà.